«CODE OF CONDUCT» POUR ATHLÈTES SWISS MOTO

(Équipes nationales / Sportifs individuels)

Responsabilité institutionnelle:

Swiss Moto, Fédération nationale de motocyclisme
Allmendstrasse 26
CH-4658 Däniken

+41 32 628 20 20
sport@swissmoto.org

Historique des versions

Version	Date	Auteur	Remarques
V0.01	18.08.2024	Rolf Enz	Version initiale
V0.02	21.08.2024	Toutes les commissions & CC	Révision, approbation
V0.02	21.11.2024	Swiss Olympic	Révision
V1.0	01.01.2025	Swiss Moto	Validation, Finalisation

Contenu

1. Respect et fair-play
2. Respect des règles
3. Responsabilité et exemplarité
4. Comportement des athlètes et accompagnants
5. Comportement en matière de genre et égalité
6. Santé et sécurité
7. Conscience environnementale
8. Durabilité
9. Corporate Design / Corporarte Identity
10. Espaces publicitaires réservés pour la fédération
11. Conséquences en cas d'infraction

Code de conduite pour les athlètes de Swiss Moto

Ce code de conduite s'applique à tous les athlètes, mécaniciens et membres de l'équipe qui représentent Swiss Moto lors de compétitions nationales et internationales, ainsi que lors d'épreuves par équipes nationales. Cela inclut, en plus des courses individuelles, notamment le FIM Motocross of Nations (MXoN), le FIM International Six Days Enduro (ISDE), le FIM Trial des Nations, le FIM SuperMoto of Nations, le FIM Junior Motocross World Championship, la Coupe de l'Avenir, ainsi que d'autres compétitions (indépendamment du pays hôte ou de la fédération organisatrice).

Le «Code de conduite» de Swiss Moto tient compte des exigences liées à une apparence professionnelle et uniforme, à la durabilité ainsi qu'au respect des normes de Swiss Olympic et de la FIM concernant l'équipement et le comportement lors des compétitions internationales. Il encourage également un comportement respectueux, inclusif et écoresponsable au sein de l'équipe et vis-à-vis des tiers.

Remarque: tous les athlètes sont soumis au statut d'éthique ainsi qu'au statut antidopage; les règlements correspondants relatifs à l'investigation des incidents sont applicables. Concrètement, cela signifie que toute infraction éthique doit (et devra) être signalée à Swiss Sport Integrity et fera l'objet d'une enquête par cette dernière.

En cas de divergence d'interprétation, seule la version allemande du présent règlement fait foi.

1. Respect et fair-play

- Les athlètes titulaires d'une licence Swiss Moto s'engagent à respecter les principes de fair-play et à faire preuve de respect envers leurs concurrents, les officiels et les spectateurs.
- Tout comportement antisportif ou toute action portant atteinte à la réputation de Swiss Moto ne sera pas toléré.

2. Respect des règles

- Les athlètes doivent respecter l'ensemble des règles et règlements de la FIM, y compris le FIM Sporting Code, le FIM Code of Ethics, le FIM Disciplinary and Arbitration Code, ainsi que les statuts d'éthique et de lutte antidopage de Swiss Olympic, ainsi que tous les règlements spécifiques aux compétitions.
- Toute infraction aux règles peut entraîner des sanctions disciplinaires, y compris des avertissements, des retraits de licence, des amendes ou des disqualifications.

3. Responsabilité et exemplarité

- En tant que représentants de Swiss Moto, les athlètes doivent se comporter comme des modèles et être conscients de cette responsabilité à tout moment.
- Toute forme de dopage ou l'utilisation de substances interdites est strictement interdite et entraînera immédiatement des sanctions.

4. Comportement des athlètes et des accompagnants

- Comportement: Les athlètes ainsi que les personnes qui les accompagnent (comme les mécaniciens, les membres du staff ou tout autre personnel d'encadrement) doivent suivre à tout moment les instructions des officiels et se comporter de manière respectueuse envers toutes les personnes impliquées. Tout comportement antisportif, agressif ou irresponsable ne sera pas toléré.
- Exigences médicales: Chaque athlète est tenu de signaler immédiatement tout problème de santé ou toute blessure au médecin-chef de la course.

- Exigences techniques: Les athlètes sont responsables de la conformité technique et réglementaire de leurs motos et du matériel de protection corporel à tout moment et doivent se présenter à un contrôle technique sur demande.
- Aide extérieure: Toute aide extérieure sur la piste est interdite, sauf si elle est fournie par un commissaire officiel pour des raisons de sécurité.

5. Égalité et inclusion

- Tous les athlètes doivent veiller à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.
- Un comportement respectueux envers toutes les personnes, indépendamment de leur sexe ou identité de genre, est impératif. Toute forme de harcèlement – verbal, physique ou psychologique – ne sera pas tolérée et entraînera des mesures disciplinaires.
- Les athlètes sont encouragés à favoriser un environnement inclusif et solidaire, dans lequel tous les membres de l'équipe sont traités de manière équitable et se sentent en sécurité et respectés.

6. Santé et sécurité

- La sécurité des athlètes est la priorité absolue. Chaque athlète est tenu de porter un équipement de protection conforme au règlement en vigueur et de suivre scrupuleusement les instructions des officiels médicaux.
- Pour chaque demande de licence, l'athlète doit présenter un certificat médical attestant de son aptitude à participer aux compétitions.

7. Conscience environnementale

- Chaque athlète doit être conscient de sa responsabilité environnementale et respecter les directives environnementales en vigueur.
- Le respect de la nature et des lieux de compétition est une exigence fondamentale.

8. Durabilité

- Chaque athlète s'engage à contribuer activement à la durabilité. Cela inclut la réduction des déchets, l'élimination responsable de matériaux dangereux tels que l'huile ou les batteries, ainsi que la diminution de l'empreinte carbone autant que possible.
- L'utilisation de matériaux et de technologies respectueux de l'environnement est encouragée. Les trajets doivent être planifiés de manière aussi efficace que possible pour réduire l'impact écologique.
- Chaque athlète doit veiller à utiliser les ressources avec parcimonie et à adopter un comportement écoresponsable lors des événements.

9. Corporate Design / Sorporate identity

Des règles strictes s'appliquent aux athlètes sélectionnés par Swiss Moto pour les compétitions suivantes :

- FIM Motocross of Nations (MXoN)
- FIM International Six Days Enduro (ISDE)
- FIM Trial des Nations
- FIM SuperMoto of Nations
- FIM Junior Motocross World Championship
- FIM Europe Motocross Coupe de l'Avenir

- Ainsi que toutes les autres compétitions de caractère international où des athlètes sont sélectionnés par Swiss Moto
- **Tenues de course:** Les modèles de tenues de course sont définis chaque année par Swiss Moto et doivent être respectés strictement. Des règles uniformes s'appliquent à la répartition des surfaces sur les vêtements, qui sont réservées aux logos du fédération et aux sponsors personnels – voir point 10.
- **Tenues d'équipe:** La tenue représentative qui doit être portée lors des présentations d'équipe, des interviews, des podiums et d'autres événements officiels est obligatoire.
- **Casques et design:** Le design des casques est laissé à l'initiative des pilotes. Il est recommandé d'y faire figurer le drapeau national suisse. Les casques doivent être conformes aux normes FIM en vigueur et inclure le logo officiel de Swiss Moto.
- **Design des motos:** Le design des motos est libre, mais le drapeau suisse ainsi que le logo de Swiss Moto (badge officiel) doivent obligatoirement figurer sur les plaques de numéro (avant et deux côtés, trial : uniquement à l'avant), afin d'assurer une apparence cohérente. Le design des motos doit également respecter les normes techniques de la FIM.
- **Tenues des mécaniciens et membres de l'équipe:** Tous les mécaniciens et membres de l'équipe doivent porter une tenue propre et uniforme, conforme aux directives de Swiss Moto. Le port de jeans déchirés, de débardeurs ou de chaussures ouvertes est interdit dans les zones d'attente et les stands.
- **Interdiction de publicité pour l'alcool et le tabac:** La publicité pour des produits alcoolisés ou du tabac est strictement interdite sur tous les vêtements, casques, motos ou autres équipements. Cette interdiction suit les directives de Swiss Olympic et de la FIM, afin de promouvoir la santé et le bien-être de tous les participants et de véhiculer une image positive et responsable.

10. Espaces publicitaires réservés pour la fédération

- Swiss Moto revendique certains espaces sur les tenues de course et d'équipe, exclusivement réservés aux logos de la fédération et à ses partenaires officiels. Ces espaces ne doivent pas être utilisés pour de la publicité d'autres sponsors.
- Cette règle est nécessaire pour garantir l'identité visuelle et la présentation professionnelle de Swiss Moto, tout en assurant une représentation adéquate des partenaires officiels de la fédération.
- Elle permet à la fédération de maintenir une présence de marque uniforme et cohérente lors de toutes les compétitions internationales, tout en soulignant le caractère sportif et professionnel des équipes.
- Ces espaces réservés constituent un outil central pour assurer la base financière et les partenariats à long terme de Swiss Moto. Leur respect n'est donc pas uniquement une question d'uniformité visuelle, mais revêt une importance stratégique pour le développement et la stabilité de la fédération.

Importance pour l'identité nationale et la visibilité

- Les tenues de course et d'équipe, ainsi que les motos et les casques, sont des éléments visuels essentiels permettant d'identifier la Suisse en tant que nation et le rôle représentatif de la fédération Swiss Moto.

- Ils servent, dans les compétitions internationales, de symboles visibles de l'appartenance nationale et permettent une identification claire sur les plans sportif, institutionnel et médiatique.

Exemple de maillot de course – aucune publicité autorisée dans la zone bleue :
(*Trial, SuperMoto = directives adaptées*)

Exemple de tenue fédérale «Élite» – aucune publicité autorisée sur l'ensemble de la tenue:

11. Conséquences en cas d'infraction

• Les violations de ce code de conduite peuvent entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'amende, jusqu'à la disqualification et l'exclusion des compétitions futures.

Copyright @ 2025 Swiss Moto | all rights reserved

Däniken, 1. Januar 2025

Swiss Moto

Rolf Enz
CEO | Member oft the Board
(Head of Elite Sports)